

**Intervention des élus SE-UNSA
à la CAPD des instituteurs et professeurs des écoles
Le 13 décembre 2011**

L'installation de cette CAPD réunie dans sa nouvelle composition fait suite aux élections professionnelles d'octobre 2011.

Ce scrutin a été marqué par de nouvelles modalités de vote mises en œuvre dans un calendrier contraint, imposé par le gouvernement.

Nous tenons à dénoncer les difficultés et les dysfonctionnements qui ont empêché de nombreux collègues de s'exprimer. Les prochaines élections professionnelles ne peuvent pas, ne doivent pas reproduire les mêmes écueils.

Ensuite, nous souhaitons inaugurer notre mandat par la réaffirmation des principes qui animent les élus SE-Unsa : le dialogue social, la recherche d'équité, le devoir de transparence, la prise en compte de l'humain. Il s'agit bien évidemment d'évoquer les dossiers qui concernent directement notre instance mais plus globalement les questions qui concernent la gestion des personnels du premier degré.

Force est de constater que nos collègues subissent des cadrages nationaux puis locaux qui relèvent rarement de processus de discussions. Les projets de réforme de l'évaluation et de l'avancement en sont des exemples flagrants.

En quoi ce nouveau dispositif d'évaluation professionnelle garantira-t-il moins d'injustices que la note et le système d'avancement actuels ? En quoi, ce système aidera-t-il les enseignants à relever le défi de la réussite de chaque élève ?

Le dispositif envisagé instituera un climat détestable dans les établissements scolaires mettant à mal le travail d'équipe. Oui, il faut une évolution du système d'évaluation. Ce n'est pas d'objectifs et de récompenses individuels mais de travail d'équipe, de formation, de soutien, d'accompagnement, d'entre-aide et de reconnaissance dont nos collègues ont besoin.

Si ce projet devenait réalité, un nouveau pas serait franchi dans le sens d'un pouvoir discrétionnaire accru de la hiérarchie directe sans que ni les enseignants ni leurs élèves ne voient ce qu'ils ont à y gagner.

Ces textes font partie intégrante de la politique managériale globale que le ministère expérimente notamment avec le dispositif Eclair.

Pour ces raisons, le SE-Unsa appelle à la grève le 15 décembre et à signer et faire signer la pétition pour le retrait de ces textes.

De la même façon, nous ne pouvons que dénoncer l'instauration d'une journée de carence pour les fonctionnaires.

Cela contrevient au statut général et ne permettra en aucun cas une rentrée de fonds pour l'assurance-maladie puisque c'est l'employeur qui encaissera cette journée déduite.

Le SE-UNSA, comme l'UNSA et l'UNSA Fonction Publique, jugent inacceptable d'amputer la rémunération d'un salarié malade, qu'il soit fonctionnaire ou employé du secteur privé.

Nous pouvons également parler de l'allongement de la durée de travail.

L'assemblée nationale vient d'adopter un amendement du gouvernement sur les retraites : c'est le cas de l'accélération du passage à 62 ans de l'âge de la retraite.

Note système de retraite devient ainsi, en Europe, l'un des plus durs et des plus défavorables aux salariés.

En conclusion, pour cette CAPD d'installation, le SE-Unsa réaffirme son exigence de respect de nos collègues. Les opérations de gestion de carrière sont très souvent déterminantes pour allier vie personnelle et vie professionnelle. A ce titre, elles méritent considération et reconnaissance.